

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2022_086

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
20 + 1 pouvoir

Date de publication : 04 novembre 2022

Le 3 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 octobre 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT, M. BILLET, Mme BIOT-FLORIMOND, M. TIRARD, Mme ÉTIENNE, Mme ROUSSEAU, Mme COUDERT, M. PERREIRA-GONCALVES, M. LEFEVRE, M. LECOMPTE, Mme GERMAIN, M. DELECOLLE,

ÉTAIT EXCUSÉ : M. GORNEAU, (pouvoir donné à M. PERREIRA-GONCALVES),

ÉTAIENT ABSENTS : M. SERRE, Mme GROENTZINGER, M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme COUDERT et M. LEFEVRE ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**RÉVISION DES TARIFS MUNICIPAUX
- LOCATION DE SALLES**

Visas :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2022_059 du 7 juillet 2022

VU le PV de la commission du 6 octobre 2022

Contenu de la proposition :

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les tarifs de location des salles au contexte de forte volatilité des prix de l'énergie ;

CONSIDERANT que certaines dispositions doivent être conservées pour répondre à la demande des florentinois ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que les dispositions suivantes restent applicables pour les salles d'Avrolles et Daullé :
. Gratuité de la mise à disposition pour les associations florentinoises pour les AG et les réunions de travail,

- . En cas de réunion rassemblant moins de 35 personnes la salle 5 du centre administratif sera mise à disposition à la place de la salle Daullé,
- . en cas de deuil les familles pourront se voir accorder l'autorisation d'accès à l'une des deux salles gratuitement,
- . la caution est portée à 400 € elle est destinée à couvrir les dégradations et le ménage non-effectué à l'issue de la manifestation,

DÉCIDE de porter les tarifs de location selon le tableau suivant :

TARIFS 2023	
SALLE DAULLE	
association florentinoise	250.00 €
particulier florentinois	300.00 €
autres	400.00 €
SALLE 5	
association florentinoise	65.00 €
particulier florentinois	100.00 €
autres	125.00 €
SALLE DES FÊTES D'AVROLLES	
association florentinoise	100.00 €
particulier florentinois	200.00 €
autres	300.00 €

Le Conseil Municipal moins les votes contre de Mme ETIENNE, M. BILLET, M. PEREIRA-GONCALVES, M. MAILLARD et M. GORNEAU (pouvoir détenu par M. PEREIRA-GONCALVES et les abstentions de Mme COUDERT et M. LECOMPTE,

DÉCIDE que ces tarifs seront applicables au 15 novembre 2022.

Fait et délibéré en Mairie,
 les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 A SAINT-FLORENTIN, le 4 novembre 2022
 Le Maire, Yves DELOT,

